



Novembre 2022

Informations municipales

04 74 02 02 02

rivolet.mairie@orange.fr

<http://www.rivolet.fr>

< Mardi : 7h30 – 12h > < Jeudi : 16h – 19h > < Vendredi : 10h – 12h30 >

► dans le bulletin ce mois-ci

Secrétariat	1
Conseil municipal	2
Auberge de Rivolet	2
Cérémonie du 11 novembre	2
Téléthon 2022	2
Nuisances sonores – Salle des fêtes	2
Démocratie participative	3
Mutuelle communale – Permanence	3
Permanences « Rivolet Infos Accueil numérique »	3
Panneau pocket	3
Obligation de détenir des chaînes ou d'équiper les véhicules de pneus hiver en zones de montagne	3
Le bus de Noël Libellule	4
Sou des écoles	4
Symbiose	4
Broyage des végétaux	5
Semaine européenne de réduction des déchets	5
Rapport sur le Prix et la Qualité des Services	5
Chèque énergie	5
Espace Info-Energie - Permanences à Villefranche	5
ASL – Clap de fin pour le Trail de la Fontaine des Anes !	6
Association Hippotoufer	6
Classe en 4 – Vente de tartiflette	6
Classe en 8	7
Marché créatif de Noël – Brasserie l'Affoleuse	7
ASL – Randonnée mensuelle	7

Dates à retenir

01/11 au 30/11 : Collecte de jouets – Réseau Libellule
03 et 17/11 : Permanences « Rivolet Accueil Infos Numérique » - salle de réunion
05/11 : Assemblée Générale d'Hippotoufer
09 et 23/11 : Espace Info-Energie – Permanences à Villefranche
11/11 : Cérémonie du 11 novembre
13/11 : Classe en 4 – Vente de tartiflette
13 au 23/11 : Fermeture de l'auberge de Rivolet
17/11 : Conseil municipal
21/11 et 06/12 : Réunion du groupe démocratie participative – aménagement de l'aire de loisirs
22/11 : Permanence de la mutuelle communale Solimut - Rivolet
27/11 : Randonnée mensuelle – ASL
02 et 03/12 : Téléthon – Les 6 com's
05/12 : Vente de sapins de Noël : Sou des écoles



MAIRIE

Secrétariat

Le secrétariat de mairie sera **fermé du lundi 31 octobre au vendredi 4 novembre**.

Les **horaires d'ouverture au public**, consultables sur le site internet de Rivolet sont les suivants :

- **Mardi de 7h30 à 12h / Jeudi de 16h à 19h / Vendredi de 10h à 12h30.**

Conseil municipal

Le Conseil municipal se déroulera **le jeudi 17 novembre à 19h30** dans la salle de réunion de la mairie de Rivolet.

Auberge de Rivolet

Nous vous informons de la fermeture de l'auberge pour congés annuels : du dimanche 13 au mercredi 23 novembre inclus.

Cérémonie du 11 novembre

A l'occasion de la commémoration de l'armistice de 1918, un dépôt de gerbe aura lieu **le vendredi 11 novembre à 11h devant le Monument aux Morts de l'ancien cimetière de Rivolet**. Un pot suivra cette cérémonie.

Téléthon 2022

Les 6 com's est une association regroupant les communes de Cogny, Denicé, Lacenas, Montmelas, Rivolet et Saint-Cyr-le-Chatoux. Elle organise le Téléthon 2022 :

- Le vendredi 2 décembre 2022 : MARCHE NOCTURNE avec départ à 19h de chaque commune pour un regroupement à la chapelle de Chevennes où sera servi un vin chaud puis parcours commun vers la salle des fêtes de RIVOLET :
 - o Soupe à l'oignon
 - o Soupe à la courge
 - o Hot-dogs, gaufres, crêpes, buvette
- Le samedi 3 décembre 2022 : à la salle des fêtes de RIVOLET soirée musique avec :
 - o 19h : Concert par l'Echo de la Vallée du Morgon
 - o 20h30 : Concert de JAZZ pour tous par le groupe « QUART'UP (reprise de standards et de chansons françaises).Tout au long de la soirée : Hot-dogs, gâteaux, buvette.
- Le dimanche 4 décembre 2022 :
Salle des associations de LACENAS : Séances de YOGA
 - o de 9h à 10h
 - o de 10h15 à 11h15Tous les bénéfices de ces 3 journées seront intégralement reversés au profit du TELETHON.

Salle des fêtes – nuisances sonores

Depuis plusieurs mois, des riverains se plaignent des nuisances sonores lors de la location de la salle des fêtes le week-end. Actuellement, le bâtiment ne dispose plus de limiteur de son, son remplacement est en cours d'acquisition par la commune et sera installé dans les meilleurs délais.

Face à cette situation, la municipalité demande aux loueurs d'être particulièrement vigilants sur le bruit dans le respect des habitants. En effet, dans l'attente d'un nouveau limiteur de son, nous comptons sur la responsabilité et la bienveillance de chacun. Sans cela, la commune sera contrainte de suspendre temporairement la location de la salle des fêtes.

Rappel du règlement de location de la salle des fêtes :

- « Par arrêté municipal en date du 3 décembre 1984, l'orchestre ou toute autre sonorisation devra être arrêté à 2 heures impérativement.

En cas de non-respect du règlement, en particulier le paragraphe visé ci-dessus, le preneur assumera pleinement les plaintes qui pourraient être déposées contre lui.

La sonorisation (musique, voix, bruits extérieurs ...) devra être d'une intensité telle qu'elle ne devra pas gêner le voisinage dans le respect de l'article R. 1334-31 du code de la santé

publique.

Madame le Maire se réserve le droit d'arrêter la manifestation si ces conditions ne sont pas respectées. »

- « L'emploi de fusées et de pièces d'artifices de toutes sortes est formellement interdit sur la voie publique, par arrêté municipal en date du 30 septembre 2002. L'usage de pétards à l'intérieur et à l'extérieur est rigoureusement interdit. »

Démocratie participative

Aménagement de l'aire de loisirs

Une réunion publique pour décider des aménagements de l'aire de loisirs aura lieu **début 2023**. Pour préparer au mieux cet événement, nous invitons ceux qui le souhaitent à nous rejoindre les **21 novembre et 6 décembre prochains de 20h30 à 22h15** à la mairie. Ces deux réunions sont organisées par le groupe démocratie participative et sont ouvertes à tous : jeunes ou moins jeunes, riverains ou usagers de l'aire de loisirs, rivoletiens intéressés ou souhaitant s'impliquer dans ce projet participatif.

Mutuelle communale – Permanence

Une permanence avec la conseillère SOLIMUT se tiendra **le mardi 22 novembre 2022, de 10h à 11h30**, en mairie de Rivolet. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires à une éventuelle adhésion.

Permanences « Rivolet Infos Accueil Numérique »

Les habitants de la commune ont la possibilité de se rendre en mairie pour être accompagnés et aidés dans leurs démarches administratives. En effet, il est possible de rencontrer parfois des difficultés administratives et d'avoir besoin d'informations pour la gestion de différents dossiers. C'est dans ce cadre que la mairie propose une permanence ouverte à toute personne intéressée. Ce mois de novembre, les permanences auront lieu, sur rendez-vous, **les jeudis 3 et 17 novembre, de 18h à 19h en mairie de Rivolet**.

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter le secrétariat de mairie au 04 74 02 02 02.

Panneau Pocket

Depuis environ un an, la commune utilise l'application « Panneau Pocket » pour communiquer instantanément avec les habitants de Rivolet. De cette façon, il est possible d'informer et d'alerter rapidement sur tous sujets pouvant intéresser la population.

Pensez à télécharger cette application sur votre téléphone portable et à mettre Rivolet en favori.

Obligation de détenir des chaînes ou d'équiper les véhicules de pneus hiver en zones de montagnes à partir du 1^{er} novembre 2022

Pour continuer à améliorer la sécurité des usagers de la route en période hivernale, et éviter les situations de blocage, l'obligation de détenir des chaînes à neige dans son coffre ou d'équiper son véhicule de pneus hiver s'appliquera **à partir du 1^{er} novembre 2022** dans les départements situés dans des massifs montagneux.

Les nouvelles obligations d'équipements concerneront les véhicules légers et utilitaires, les camping-cars, les poids-lourds et les autocars. Elles ne s'appliqueront pas aux véhicules équipés de pneus à clous.

Les véhicules légers, les utilitaires et les camping-cars devront :

- soit détenir dans leur coffre des **dispositifs antidérapants amovibles** (chaînes à neige métalliques ou textiles) permettant d'équiper au moins deux roues motrices ;
- soit être équipés de **quatre pneus hiver**.

Les pneus hiver sont identifiables par la présence du marquage du "symbole alpin" et de l'un des marquages "M+S", "M.S" ou "M&S".

Les autocars, autobus et poids lourds sans remorque ni semi-remorque seront également soumis aux mêmes obligations que les véhicules précités.

Les poids lourds avec remorque ou semi-remorque devront détenir des chaînes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices, même s'ils sont équipés de pneus hiver.

Cette obligation s'applique en période hivernale, **du 1er novembre au 31 mars**, dans 96 communes du Rhône, et notamment **Rivolet**.

Le bus de Noël Libellule

Comme chaque année, le réseau Libellule organise sa grande collecte de jouets au profit des Restos du Cœur ! Venez déposer vos jouets **du 1^{er} au 30 novembre** dans nos différents points de collecte (établissements scolaires, mairies de la CAVBS ainsi que l'agence immobilière de Jassans Century 21).



ECOLE



Sou des Ecoles

Vente de sapins de Noël : dimanche 4 décembre

Le Sou des Ecoles de Rivolet organise une vente de sapins de Noël.

Pour commander, complétez le bon de commande que vous trouverez ci-joint et déposez-le avec votre règlement dans la boîte aux lettres de l'école avant le **vendredi 25 novembre**.

Les sapins seront à récupérer le **dimanche 4 décembre** dans la cour de l'école.

Ce jour-là, vente d'huîtres à déguster sur place ou à emporter, ainsi que des petits sablés et des cadeaux en tissu...

Une livraison des sapins est possible pour les personnes à mobilité réduite.

Renseignements : rivolet.soudesecoles@gmail.com ou 06 72 16 57 66.



ENVIRONNEMENT

Symbiose

La symbiose est le processus par lequel deux espèces différentes d'animaux s'aident mutuellement pour aider l'autre à sa survie. Une relation de symbiose peut devenir vitale pour une ou les deux espèces et donc celles-ci deviennent dépendantes de l'autre. Un bon exemple est la bactérie qui aide à la digestion chez l'humain. Sans ces bactéries, nous devenons malades.

Il y a beaucoup de formes de symbiose, certaines directe comme la bactérie qui aide la digestion, et le crocodile qui se fait nettoyer les dents par un oiseau qui se régale des morceaux pris dans la gueule de celui-ci. Ils en retirent tous deux un avantage, un est soulagé des morceaux de nourriture pris entre ses dents, l'autre un repas facile.

Si un seul des animaux profite de la relation, ce n'est plus une symbiose et peut même être du parasitisme s'il nuit à l'autre. Il faut donc que les deux espèces retirent un certain avantage de ne pas manger ou laisser l'autre animal faire.

Source: SiteWeb, Bestioles.ca

Broyage des végétaux

Pour les personnes intéressées, merci de contacter le secrétariat de mairie par téléphone (04 74 02 02 02) ou par mail rivolet.mairie@orange.fr

Si le nombre de foyers recensés est suffisamment important, la commune mettra à disposition un « broyeur de végétaux » itinérant en début d'année 2023. Une participation financière sera demandée.

Semaine européenne de réduction des déchets

Semaine du 19 au 27 novembre 2022 sur le thème du textile
Aujourd'hui, l'industrie du textile est l'une des plus polluantes au monde. La Semaine européenne de la réduction des déchets explorera pour sa campagne 2022, l'impact que le secteur textile a sur notre planète .

Elle incitera non seulement les citoyens en tant que

consommateurs à agir, par exemple en changeant leur façon d'utiliser ou de consommer des vêtements, mais aussi les pouvoirs publics, les entreprises et les associations à être les acteurs de la transition vers une industrie textile plus responsable qui cherche à promouvoir, soutenir et innover en faveur de nouvelles solutions de fabrication, de production, de réutilisation et de recyclage des textiles. Réduire, faire le tri et prolonger la durée de vie, prendre conscience de ce que l'on possède, mesurer les impacts induits et s'interroger sur ce qui est vraiment utile, c'est un premier pas vers un modèle de consommation plus sobre et écologique.



Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPDS) : les rapports Eau, Assainissement (collectif et non collectif) et le bilan d'activité du Service Déchets de la CAVBS

Pour les personnes intéressées, nous vous informons que ces rapports sont disponibles sur le site de l'Agglo. Vous pouvez les télécharger : <http://www.agglo-villefranche.fr/nos-publications.html> - Rubrique « Rapports d'activité des équipements communautaires ».

Chèque énergie

Selon votre revenu fiscal et la composition de votre foyer, il peut vous être attribué par l'Etat un chèque énergie. Vous n'avez aucune démarche à faire pour le recevoir, dans la mesure où vous avez rempli votre déclaration d'impôt.

Ce chèque énergie vous permet de payer vos factures d'énergie (électricité, gaz...).

L'espace info->Energie du Rhône

Cet espace renseigne gratuitement les particuliers et les maîtres d'ouvrage sur toutes les questions liées à l'énergie. Un conseiller indépendant de tout fabricant de matériel ou fournisseur d'énergie vous accompagne gratuitement dans vos démarches : Aides financières, conceptions techniques, hiérarchisation des travaux. **Sur RDV au 04 37 48 25 90**

Les permanences de novembre ont lieu **les mercredis 9 et 23 novembre de 9h30 à 16h30** à l'adresse suivante :

13 rue Claude Bernard - 69400 Villefranche-sur-Saône

Des informations sont également disponibles sur le site internet suivant : www.infoenergie69-grandlyon.org/particuliers/



ASSOCIATIONS

ASL : CLAP DE FIN pour le TRAIL DE LA FONTAINE DES ÂNES !

Eh oui, le Trail de la Fontaine des Ânes tire sa révérence. C'est le choix de TOUTE l'équipe.

Certainement que les 3 annulations successives ont eu raison de notre engagement, mais nous n'avons pas de regrets. C'est ainsi !

Voilà plus de 10 ans (9 éditions réalisées, 3 éditions des 10 ans annulées, deux du fait de la Covid-19 et une du fait d'une alerte météo défavorable), que notre petit village de Rivolet met tout son COEUR dans ce projet, avec plus d'une centaine de bénévoles le jour J, essentiellement des Rivoliens, mais pas que...

C'est certainement la formidable énergie de chacun qui a fait la réussite de cette aventure, car la convivialité a toujours été une valeur centrale dans cette organisation à 100% associative.

Nous sommes HEUREUX et FIERS de ce que nous avons entrepris et réussi.

Une telle organisation n'aurait pas été possible sans le soutien de la mairie de Rivolet. Merci aux équipes municipales et aux maires successifs qui ont toujours été là pour répondre à nos sollicitations, qu'elles soient financières ou matérielles.

A titre personnel, je tiens à remercier ma famille, mes amis qui ont été toujours là pour moi et tous les bénévoles, qui m'ont fait confiance, m'ont soutenue, m'ont permis de prendre plaisir à monter et défendre ce projet. Vous avez été là à mes côtés, aidants, mettant à disposition votre temps, votre énergie et aussi votre matériel ... c'est aussi ça un trail associatif !

Nous avons vécu ENSEMBLE de très BEAUX MOMENTS.

Côté ASL, le renforcement musculaire, l'activité randonnée et le prêt de matériel continuent, le tout encadré par un nouveau bureau 100% féminin composé de :

Carole Danjean / Présidente

Marie-France Richard / Trésorière

Aude Brisseau / Secrétaire.

Je leur souhaite à toutes trois une belle aventure associative.

Elodie PICARD

Association HIPPOTOUFER

*L'assemblée générale de l'association Hippotoufer aura lieu **le samedi 5 novembre à 18h au Studio rouge à Pierre Filant** (accueil du public à partir de 17h30).*

Ordre du jour : présentation et vote des bilans d'activité et financier de l'association ainsi que des projets à venir.

Après cela, nous partagerons un moment de convivialité : apporter de quoi grignoter (sucré ou salé comme vous voulez). Hippotoufer se charge de vous offrir le verre de l'amitié et il y aura aussi de la musique pour finir l'AG en beauté.

Classe en 4 – Vente de tartiflette

*Pour sa 10ème édition, les membres de la classe en 4 vous concocteront la **traditionnelle tartiflette, onctueuse et gratinée à emporter.***

*Vendue par barquette de 500 gr, elle vous sera proposée le **dimanche 13 novembre à partir de 10h30** sur la Place Auderville, devant la Mairie.*

Buvette et parts de gâteaux « confection maison » sur place, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Une rosette est à gagner en participant à la tombola qui sera organisée ce jour-là.

La Classe en 4 vous attend nombreux !

Classe en 8

La classe en 8 organise la rétroprojection du **match de foot FRANCE/DANEMARK le 26/11/2022** à la salle des fêtes de Rivolet à 17h.

Ouverture des portes 16h30. Tarif :5 €

Vente de cartes : EMILIE 06 74 89 63 36 ou KARINE :06 63 87 07 25.

Marché créatif de Noël – Brasserie l’Affoleuse

**Marché Créatif
de Noël**

Soutenez les artistes
et repartez avec vos plus belles idées cadeaux !

**SAMEDI 26
& DIM. 27
NOVEMBRE**

10h-18h

Céramique, Bijoux, Savons, Tisanes,
Créations textiles, Coutellerie et autres

RESTAURATION
SUR PLACE CRÊPES, SOUPE, THÉ, CAFÉ ...

VENTE DE BIÈRE

Brasserie L’AFFOLEUSE
3, impasse Montromand - 69640 Denicé
Contact : Léa - 06 30 56 66 87

ASL – Randonnée mensuelle

La prochaine randonnée mensuelle aura lieu le **dimanche 27 novembre** (4^{ème} dimanche du mois). Départ à 9 heures, place Auderville.

Durée : environ 3 heures

JEUDI 17 NOVEMBRE 2022 - SORTIE DU BEAUJOLAIS NOUVEAU !

Samedi 19 et dimanche 20 novembre 2022 : caves ouvertes

Bonne dégustation à tous dans le respect des règles sanitaires en vigueur à cette période (à consommer avec modération)

La Mairie de Rivolet

Vers une lettre plus verte....

Recevez-la par mail !

Dans un souci de développement durable et de lutte contre le gaspillage, nous vous proposons de recevoir la lettre verte directement par messagerie électronique.

Pour cela, rendez-vous sur le site de la commune www.rivolet.fr et compléter le formulaire proposé.

Cette démarche vous permettra de disposer d'informations plus complètes plus rapidement.